

Foix le 14 janvier 2021

## Synthèse de la consultation du public sur l'arrêté préfectoral réglementant la pêche dans le département de l'Ariège pour l'année 2021

---

### 1 – Contexte de la consultation

En application de l'article L. 123-19-I du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, l'arrêté fixant les périodes et les conditions d'exercice de la pêche pour l'année 2021 dans le département de l'Ariège a été soumis à consultation publique sur le site Internet des services de l'État en Ariège, du 22 décembre 2020 au 12 janvier 2021.

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations :

- directement en ligne en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante ; [ddt-spe@ariege.gouv.fr](mailto:ddt-spe@ariege.gouv.fr),

- soit par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – service environnement risques/unité eau – BP 10102- 10 rue des salenques -09007 Foix cedex.

### 2 – Résultat de la consultation

Aucune observation n'a été formulée dans les délais.

Le chef du service environnement risques  
signé

Jean Pierre CABARET

